

Cote du document: EB 2012/106/R.16
Point de l'ordre du jour: 11 a) v)
Date: 23 août 2012
Distribution: Publique
Original: Français

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêt et don à la République du Niger pour le

Projet de petite irrigation Ruwanmu

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Vincenzo Galastro
Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2609
courriel: v.galastro@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef du Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent sixième session
Rome, 20-21 septembre 2012

Pour: **Approbation**

Table des matières

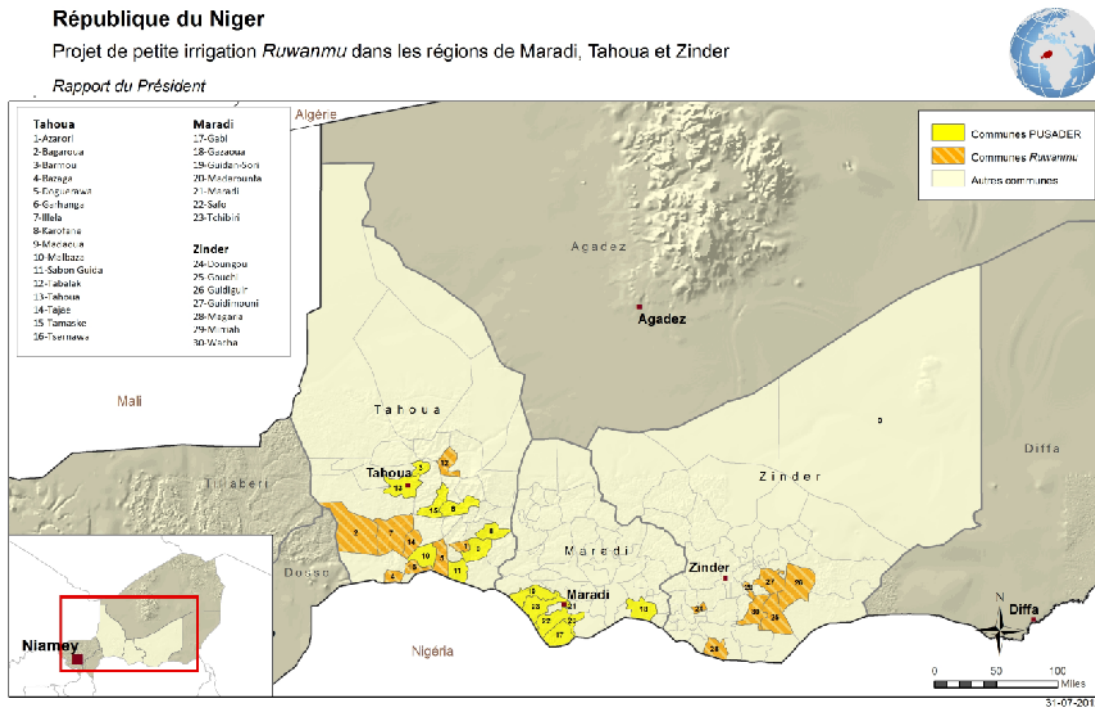
Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du projet	iii
Résumé du financement	iv
Recommandation d'approbation	1
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural	1
B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats	2
II. Description du projet	3
A. Zone d'intervention et groupe cible	3
B. Objectif de développement du projet	4
C. Composantes/résultats	4
III. Exécution du projet	5
A. Approche	5
B. Cadre organisationnel	5
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	6
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	6
E. Supervision	7
IV. Coût, financement et avantages du projet	7
A. Coût du projet	7
B. Financement du projet	7
C. Résumé des avantages et analyse économique	8
D. Durabilité	8
E. Identification et atténuation des risques	9
V. Considérations d'ordre institutionnel	9
A. Respect des politiques du FIDA	9
B. Alignement et harmonisation	10
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	10
D. Participation à l'élaboration des politiques	10
VI. Instruments juridiques et autorité	11
VII. Recommandation	11
Annexe	
Accord de financement négocié	12
Appendice	
Cadre logique	

Sigles et acronymes

Ruwanmu, "Notre eau" en langue haoussa, traduit le concept d'appropriation de la ressource hydrique par les utilisateurs afin de mieux en prendre soin, de mieux l'utiliser, de mieux la protéger. En adoptant ce nom, le projet cherche à véhiculer ces valeurs et concepts directement compréhensibles par tous les bénéficiaires.

ASAPI	Projet d'appui à la sécurité alimentaire par la petite irrigation
CAD	Comité d'aide au développement
CEP	Champ-école-paysan
CNC	Cellule nationale de coordination
COGES	Comité de gestion des établissements scolaires
COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays
CRA	Chambre régionale d'agriculture
CRC	Cellule régionale de coordination
GIPD	Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs des cultures
GSC	Groupement de service-conseil
HIMO	Haute intensité de main-d'œuvre
I3N	Initiative "Les Nigériens nourrissent les Nigériens"
IRDAR-RCI	Initiative de réhabilitation et de développement agricole et rural – renforcement des capacités institutionnelles
MMD	Groupement de femmes Mata Masu Dubara
MT/AT/DC	Ministère du plan, de l'aménagement du territoire et du développement communautaire
OCDE/CAD	Organisation de coopération et de développement économiques/Comité d'aide au développement
PAC	Programme d'action communautaire
PASADEM	Projet d'appui à la sécurité alimentaire et au développement de la région de Maradi
PDES	Plan de développement économique et social
PIP2	Projet de Promotion de l'Irrigation Privée - Phase2
PPILDA	Projet de promotion de l'initiative locale pour le développement à Aguié
PPIP	Projet pilote d'irrigation privée
PRODEX	Programme de développement des exportations et des marchés agro-sylvo-pastoraux
PSN	Programme spécial national
PTF	Partenaires techniques et financiers
PUSADER	Programme d'urgence en faveur de la sécurité alimentaire et du développement rural
RECA	Réseau des chambres d'agriculture
S&E	Suivi-évaluation
SFD	Service financier décentralisé
STD	Service technique déconcentré
SYGRI	Système de gestion des résultats et de l'impact

Carte de la zone du projet



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République du Niger

Projet de petite irrigation Ruwanmu

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur/bénéficiaire:	République du Niger
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture
Coût total du projet:	25,6 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	1,17 million de DTS (équivalent approximativement à 1,7 million d'USD)
Montant du don du FIDA:	0,655 million de DTS (équivalent approximativement à 1 million d'USD)
Conditions du prêt du FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
Montant du prêt du Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire (Fonds fiduciaire espagnol):	14 millions d'EUR (équivalent approximativement à 18,76 millions d'USD)
Conditions du prêt accordé par le Fonds fiduciaire espagnol:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
Contribution de l'emprunteur/du bénéficiaire:	4,1 millions d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement en faveur de la République du Niger pour le Projet de petite irrigation Ruwanmu, telle qu'elle figure au paragraphe 51.

Proposition de prêt et don à la République du Niger pour le Projet de petite irrigation Ruwanmu

I. Contexte stratégique et justification

A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. Le Niger est un pays enclavé d'une superficie de 1 267 000 kilomètres carrés. Il fait partie des pays les moins avancés et des pays à faible revenu et à déficit vivrier. En 2011, le pays comptait 16,4 millions d'habitants, dont 51,9% étaient âgés de moins de 15 ans et 29% seulement étaient alphabétisés. La population est concentrée en zone rurale (84%) et dans le sud du pays (85%). La croissance démographique est de 3,3%. Le pays se situe à la 186^e position sur l'échelle de l'indice de développement humain (IDH, 2010), avec 75,9% de la population qui, en 2007, vivait avec moins de 2 USD par jour¹. Le PNB par habitant² est passé de 561 USD en 2000 à 641 USD en 2011. Le taux de mortalité infantile des moins de 5 ans et le taux net de scolarisation se sont améliorés sur la période 2000-2010³.
2. Depuis les années 2000, la situation macroéconomique s'est améliorée avec une croissance positive s'établissant à 8% en 2010⁴ et qui, selon le FMI, devrait atteindre 13,4% en 2012 grâce au secteur de l'extraction.
3. La Stratégie pour un développement durable et une croissance inclusive – Niger 2035 (SDDCI) est en cours d'élaboration depuis 2012 et remplace la Stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté (SDRP) établie en 2002. La SDDCI s'articulera en plans de développement économique et social (PDES). Un projet de PDES 2012-2015 a été élaboré en juin 2012 et devrait être validé en juillet 2012. La traduction sectorielle du PDES pour l'agriculture est l'initiative "Les Nigériens nourrissent les Nigériens" (I3N) lancée en mai 2011 et présentée officiellement en mars 2012. Elle remplace la Stratégie de développement rural, qui constituait la déclinaison de la SDRP dans le secteur agricole depuis 2003. L'initiative vise à atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle grâce à l'amélioration de la productivité des cultures vivrières, le développement de la petite irrigation et du petit élevage, et l'appui aux mécanismes de résilience. Le Niger s'est engagé depuis 2006 dans le processus du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine et de la Politique agricole commune de la CEDEAO (ECOWAP).
4. Avec une contribution moyenne de 46% au PIB, le secteur primaire constitue le principal moteur de croissance. Il rassemble 85% de la population active et a généré 26,4% des recettes d'exportation en 2010. Le Niger est le troisième producteur mondial de mil et le huitième producteur de grains de sésame. Malgré une augmentation liée à l'expansion des surfaces cultivées (stagnation des rendements), la production demeure structurellement inférieure à la demande (déficits céréaliers en 2000-2001, 2004-2005, 2009-2010). Les contraintes majeures pesant sur l'agriculture et l'élevage sont de nature climatique, économique, technique et organisationnelle. L'accès aux facteurs de production ainsi qu'aux services de

¹ PNUD/Banque mondiale.

² USD constants, 2005, (Human Development Report).

³ Taux de mortalité des moins de 5 ans: 227‰ en 2000 à 160‰ en 2009; index de l'éducation: 0,109 en 2000 à 0,177 en 2011 (Rapport sur le développement humain, 2011).

⁴ FMI.

vulgarisation et aux technologies est restreint (foncier, eau, intrants, capital). La dégradation des ressources naturelles et de la fertilité des terres liée aux sécheresses récurrentes est l'un des défis majeurs. La transformation et la commercialisation se heurtent au manque d'équipements et d'infrastructures de marché, à l'insuffisance des capacités organisationnelles des groupements de producteurs ainsi qu'au manque d'informations sur les tendances de prix des marchés.

5. Le pays dispose néanmoins d'une base solide pour permettre une amélioration de la productivité et de la rentabilité. On peut citer: i) le dispositif innovant des commissions foncières établi par le Code rural au niveau départemental, communal et villageois, permettant l'accès à la terre des populations les plus vulnérables et la gestion des conflits; ii) l'existence de services techniques décentralisés disposant de ressources humaines expérimentées malgré des moyens limités; iii) la présence de groupements de service-conseil (GSC) performants et mettant à profit les expériences antérieures dans le domaine de la petite irrigation et de la gestion des ressources naturelles; iv) les dynamiques commerciales régionales générant des revenus importants, notamment de part et d'autre de la frontière avec le Nigéria; v) l'affirmation d'une volonté forte du gouvernement pour le secteur agricole et l'élevage, avec l'I3N; vi) l'implication des chambres régionales d'agriculture (CRA) soutenues par leur réseau national (RECA) pour valoriser la diversité des expériences des organisations de producteurs locales, régionales et nationales; vii) la diffusion de techniques modernes susceptibles d'améliorer la productivité et la rentabilité des activités agricoles; et viii) le développement de services financiers décentralisés performants avec une couverture encore restreinte mais croissante.

B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats

6. Le Projet de petite irrigation Ruwanmu répond à la volonté du Gouvernement nigérien d'améliorer les conditions économiques et la sécurité alimentaire des populations nigériennes grâce à l'intensification et à l'augmentation de la productivité de la petite irrigation. En effet, le programme Développement et diversification des cultures irriguées, de l'axe 1 de l'I3N, identifie la petite irrigation comme étant un élément clé du développement agricole du pays sur le long terme.
7. Le FIDA est conscient de l'avantage comparatif que possède la petite agriculture familiale privée pour améliorer la sécurité alimentaire du pays. Les petit(e)s producteurs/trices nigérien(ne)s vivant dans les zones potentiellement irrigables sont très désireux de développer la petite irrigation à laquelle beaucoup n'ont pas encore accès, ce qui leur permettrait d'augmenter leurs revenus et de réduire l'insécurité alimentaire. S'agissant de la petite irrigation, les grandes potentialités des trois régions de Maradi, Tahoua et Zinder ont été en partie valorisées par de nombreuses interventions et constituent une base d'expériences et de leçons pour le projet Ruwanmu. La production agricole irriguée ouvre d'importantes perspectives économiques dans les trois régions d'intervention, en particulier avec les nouvelles technologies à moindre coût diffusées par de nombreux projets. Le Projet de petite irrigation Ruwanmu vise à augmenter durablement la production de la petite irrigation, sur la base d'un modèle d'agriculture familiale fondée sur les expériences passées dans ce domaine (FIDA, autres partenaires techniques et financiers [PTF]). Les enseignements tirés et les acquis issus de ces expériences constituent le moteur de ce nouveau projet, lui conférant sa pertinence et garantissant sa mise en œuvre efficace.
8. Le projet Ruwanmu repose sur les complémentarités en termes de secteur productif, de zone géographique et de logique d'intervention avec les autres projets financés par le FIDA: pour le renforcement des communes en tant que maître d'ouvrage (IRDAR/PAC2), les productions visées (PASADEM), les infrastructures de marché

(PASADEM mais également IRDAR/PAC2 pour les pistes) ainsi que le PPILDA et le PUSADER en phase d'achèvement.

9. Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de l'I3N en favorisant directement la concrétisation de quatre de ses cinq objectifs stratégiques, à savoir: i) l'axe 1 – accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques; ii) l'axe 2 – approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agroalimentaires; iii) l'axe 3 – amélioration de la résilience des populations face aux changements climatiques, crises et catastrophes; et iv) l'axe 4 – amélioration de l'état nutritionnel des Nigériens.
10. Le programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) 2013-2018, qui sera présenté au Conseil d'administration en décembre 2012, a été élaboré sur la base d'une réflexion sur les projets en cours et sur les orientations stratégiques mûries lors de la conception du projet Ruwanmu. Celui-ci s'inscrit dans le droit fil de ce nouveau COSOP et contribuera aux indicateurs relatifs à l'ensemble des axes stratégiques (production, transformation et commercialisation, renforcement des capacités et durabilité).

II. Description du projet

A. Zone d'intervention et groupe cible

11. Le projet interviendra dans les trois régions de Maradi, Tahoua et Zinder et couvrira au total 30 communes. La population sera composée de près de 455 300 personnes, soit environ 65 000 ménages agropastoraux. Le projet Ruwanmu ciblera plus particulièrement: a) les petits exploitants agropasteurs; b) les ménages vulnérables n'ayant ni terres ni accès à des parcelles en vallée; c) les organisations de producteurs de base et leurs entités faïtières; et d) les communes rurales en tant que maître d'ouvrage du développement local. Une attention particulière sera accordée aux femmes et aux jeunes avec, parmi les bénéficiaires directs, au moins 30% de femmes et 30% de jeunes engagés dans des activités de production ou connexes (artisans, transformation, commercialisation).
12. L'incidence de la pauvreté monétaire était estimée à 59,5% en 2008 (63,8% en milieu rural et 36,7% en milieu urbain). Maradi est la région la plus touchée avec 73,4%. La profondeur de la pauvreté⁵ était estimée à 24,14% et sa sévérité⁶ à 12,28% au niveau national. La féminisation accrue de la pauvreté résulte des inégalités entre les sexes dans l'accès aux facteurs de production et au savoir (éducation formelle, professionnelle, alphabétisation). Seuls 4,6% des ménages dirigés par des femmes possèdent un champ, et seulement 8% de femmes sont employées dans le secteur non agricole. On estime à 7,2% environ la part des ménages dirigés par des femmes. Ces derniers sont souvent plus vulnérables du fait de leur faible capital humain, productif et financier. La vulnérabilité de la femme rurale est liée à la combinaison de multiples facteurs: i) le poids croissant des responsabilités dans la prise en charge des membres du ménage, consécutif au désengagement des chefs de famille et à la réduction de leurs ressources; ii) le poids des responsabilités lié au fort taux de fécondité (en moyenne six enfants/femme, jusqu'à huit à Maradi) et au poids des tâches domestiques (collecte de l'eau, du bois); iii) l'insécurité foncière relative (quantité⁷ et qualité); iv) la faiblesse des revenus et des opportunités d'activités génératrices de revenus; et v) la marginalisation parfois liée à des pesanteurs socioculturelles (non-héritage des terres, réclusion, etc.).

⁵ Profondeur de la pauvreté: écart moyen entre le niveau de bien-être des ménages pauvres et le seuil de pauvreté.

⁶ Sévérité de la pauvreté: moyenne des carrés des écarts entre la consommation des pauvres et le seuil de pauvreté.

⁷ Une femme a droit à hériter de la terre, mais ne recevra que la moitié de la part d'un homme car, une fois mariée, elle ira vivre dans la famille de son mari et ne pourra pas exploiter directement sa parcelle. Elle la confiera donc à un de ses parents masculins (frère) bien qu'elle en reste propriétaire.

13. La problématique des jeunes est davantage liée à l'insécurité foncière liée à la forte pression démographique (refus de parcelliser ou au contraire parcellisation excessive des exploitations familiales jusqu'à des seuils inférieurs à la rentabilité).

B. Objectif de développement du projet

14. L'objectif global du projet est d'améliorer la sécurité alimentaire des populations rurales dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder. Son objectif de développement est d'augmenter les revenus de 65 000 ménages ruraux dans 30 communes des régions de Maradi, Tahoua et Zinder.
15. Les indicateurs d'impact sont les suivants: i) 80% des ménages ciblés ont amélioré leur sécurité alimentaire, d'où une réduction du nombre de mois de la période de soudure; ii) 70% des ménages ciblés ont augmenté de 50% leurs revenus; iii) 65 000 ménages ont bénéficié des services du projet; et iv) 70% des personnes formées (en alphabétisation) savent lire et écrire.
16. Deux effets escomptés correspondant aux deux composantes techniques contribueront à la réalisation de l'objectif de développement: i) la productivité des surfaces irriguées est augmentée durablement, et les capacités locales de gestion durable de la ressource hydrique sont renforcées; et ii) l'acheminement des produits issus de la petite irrigation et leur commercialisation se sont améliorés.

C. Composantes/résultats

17. La première composante – Expansion et renforcement durable des systèmes de petite irrigation – vise l'augmentation durable de la productivité des systèmes d'irrigation à travers deux sous-composantes.
18. La première sous-composante vise l'accès et la gestion durable des ressources hydriques et foncières avec le renforcement de 1 800 hectares (ha) de sites irrigués déjà équipés, l'aménagement de 5 000 ha additionnels, la réhabilitation de 3 300 ha de bassins versants et la mise en place de 30 associations d'usagers de l'eau. Les partenaires d'exécution sont les communes, les prestataires de services spécialisés (GSC) ainsi que les services régionaux et départementaux de l'hydraulique, du génie rural et de l'environnement. Pour le travail contre rémunération, le modèle utilisé par le Programme alimentaire mondial (PAM) comprend des ONG et les services financiers décentralisés (SFD).
19. La deuxième sous-composante a pour objectifs: i) le renforcement des capacités de production grâce à la mise en place de champs-écoles-paysans (CEP) afin d'accroître les rendements et de diversifier la production, la création de 30 boutiques d'intrants par le biais de partenariats avec des organisations de producteurs, la mise en place de 17 500 jardins de case pour les femmes, et l'appui à l'installation de microentreprises rurales connexes à la production maraîchère; et ii) le développement des capacités de post-récolte et de commercialisation grâce au renforcement des organisations de producteurs sur la base de contrats de mise en œuvre, à l'appui aux échanges entre acteurs économiques autour des chambres régionales d'agriculture et des marchés, à l'établissement de structures de gestion publiques-privées pour les comptoirs de commercialisation, au soutien à la diffusion des informations sur les marchés et à l'appui aux microentreprises rurales liées à la transformation et à la commercialisation. Les partenaires d'exécution du volet sont le GIPD de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), des prestataires de services sélectionnés (GSC, ONG, STD, animatrices MMD), les organisations de producteurs, le système d'information des marchés agricoles du Ministère du commerce et l'ONG Actions pour la sécurité et la souveraineté alimentaires au Niger (AcSSA), le RECA et les CRA ainsi que les communes, les STD et les SFD.
20. La deuxième composante – Développement d'infrastructures économiques – consolide les aspects de renforcement de la première composante par le biais des infrastructures en aval de la production. Elle vise: i) le désenclavement des bassins

de production grâce à leur raccordement aux marchés urbains à travers 150 kilomètres de pistes rurales; et ii) le développement d'activités de post-récolte et de commercialisation, dont trente plateformes de collecte et deux comptoirs de commercialisation sur la base des capacités et des besoins spécifiques des organisations de producteurs. Les partenaires d'exécution sont les communes, les organisations de producteurs, la Direction Générale du Génie Rural, la Direction générale des routes rurales, les directions régionales de l'équipement, des bureaux d'études spécialisés et des entreprises de travaux publics.

III. Exécution du projet

A. Approche

21. Le projet Ruwanmu repose sur les acquis et les enseignements tirés dans le domaine de la petite irrigation, au Niger en particulier. Les réalisations prévues se fondent donc sur l'analyse des expériences du FIDA en la matière (PUSADER, PSN) et largement de celles d'autres PTF/projets (PIIP, PIP2, PRODEX, ASAPI, etc.), offrant un recul et une mise en perspective pour en dégager les principaux enseignements. Les solides acquis identifiés lors de cet exercice ont ainsi fourni la base pour l'identification des activités et de l'approche du Projet de petite irrigation Ruwanmu et assureront sa mise en œuvre rapide et efficace tout en garantissant un impact important et durable sur le groupe cible.
22. La mise en œuvre rapide du projet sera assurée à travers: i) la réalisation de nombreuses activités préparatoires (études de faisabilité, situation de référence et enquêtes SYGRI, etc.) en amont par l'intermédiaire du PUSADER et des autres projets en cours; ii) l'utilisation des équipes déjà opérationnelles de la cellule nationale de coordination (CNC) et des cellules régionales de coordination (CRC) des projets IRDAR-RCI/PAC2 et PUSADER qui seront renforcées; iii) les liens avec les autres projets financés par le FIDA qui assureront un soutien opérationnel dans certains domaines (PAC pour l'implication des communes, PASADEM pour les marchés, etc.); iv) l'identification des partenaires opérationnels lors de la formulation, avec lesquels des partenariats seront établis en amont, là encore pour les activités nouvelles exigeant des connaissances techniques spécifiques; et v) la présence de prestataires de services (GSC) ayant démontré leur performance dans le cadre du PUSADER et de projets antérieurs pour l'aménagement et la mise en valeur de vastes superficies.

B. Cadre organisationnel

23. Le projet sera placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture du fait de: i) sa qualité de maître d'ouvrage des programmes et sous-programmes de l'I3N dans lesquels s'insèrent les composantes du projet Ruwanmu; ii) sa qualité d'institution de tutelle des projets FIDA en cours (IRDAR-RCI/PAC2, PPILDA, PUSADER, PASADEM); et iii) ses capacités opérationnelles au niveau déconcentré. Conformément aux dispositions déjà adoptées par le ministère dans la mise en œuvre des projets IRDAR-RCI et PUSADER, celui-ci délèguera la maîtrise d'ouvrage à la CNC dotée de l'autonomie administrative et financière et de ses cellules régionales de Tahoua, Maradi et Zinder.
24. La structure organisationnelle du projet comprendra trois niveaux de responsabilité: i) *le niveau de pilotage et de concertation* constitué a) du comité national de pilotage regroupant les institutions publiques intéressées par le projet, b) d'un espace de concertation régional associant toutes les parties prenantes concernées (publiques, privées, associatives, projets) au niveau de Maradi, Tahoua et Zinder et c) de comités de coordination départementaux associant les communes; ii) *le niveau de coordination et de gestion des activités* correspondant à la CNC et aux CRC; et iii) *le niveau d'exécution des activités sur le terrain* assuré avec les partenaires (les CRA, les organisations de producteurs faitières, les communautés villageoises et leurs

associations) et par les prestataires de services (STD, bureaux d'études, GSC, ONG, consultants, entreprises de travaux, etc.).

C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

25. Le système de planification et de suivi-évaluation (S&E) du projet mettra à profit l'expérience du dispositif développé depuis 2006 par le PPILDA et adopté par l'ensemble des projets FIDA au Niger. Ce dispositif hautement participatif est basé sur un autodiagnostic des communautés et la définition par celles-ci de critères précis aboutissant à une catégorisation des ménages selon leur niveau de vulnérabilité. Il permet de mieux connaître la composition de la population cible et d'identifier les bénéficiaires potentiels et constitue un outil de suivi des activités et de ciblage ainsi que d'évaluation des effets induits. Sur cette base, un système de S&E participatif du projet, conforme au système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI), sera construit en lien avec le système national et régional de l'I3N et en collaboration avec l'Institut national de la statistique. L'enquête d'impact SYGRI, enrichie d'indicateurs spécifiques au projet Ruwanmu, sera réalisée dès 2012. La maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de ce dispositif pourra être confiée aux GSC ou ONG qui seront formés à cet effet et bénéficieront de l'appui méthodologique et de la supervision des responsables S&E des CRC et de la CNC. Le système de suivi du projet alimentera le cadre de gestion des résultats du COSOP 2013-2018 qui inclut des indicateurs identiques aux indicateurs clés du projet Ruwanmu.
26. La stratégie du projet Ruwanmu en matière de gestion des savoirs sera d'ancrer les compétences parmi des acteurs locaux pérennes et d'aider ces acteurs à se doter de canaux durables d'accès aux connaissances. Les échanges entre pairs (CEP, voyages d'étude, dispositif participatif de S&E), la mise en réseau et la participation à des cadres de concertation thématiques (petite irrigation, problématique hommes-femmes et enfance) constitueront la base des interventions du projet. Le principe d'apprentissage et de diffusion des compétences reposera sur les GSC, les personnes-ressources, les services techniques et les chercheurs concernés ayant l'expérience de la mise en œuvre de projets d'irrigation. Le RECA sera sollicité pour renforcer les CRA de Maradi, Tahoua et Zinder afin qu'elles jouent leur rôle de diffuseur d'informations. Le projet Ruwanmu valorisera ses acquis au sein du Centre d'études et d'information sur la petite irrigation de l'université de Niamey et mobilisera les compétences des institutions nationales et internationales en vue d'accompagner le processus d'expérimentation, d'approfondissement des thématiques pertinentes et l'imprégnation pratique des étudiants en fin de cycle.

D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

27. Le FIDA versera les fonds sur un compte libellé en francs CFA, ouvert à cet effet à Niamey auprès d'une banque commerciale agréée par le FIDA, et qui sera géré au niveau de la CNC. Dans chaque région, un compte sera ouvert dans une banque commerciale pour recevoir les différents fonds destinés au financement des activités liées au fonctionnement. Les demandes de remboursement des fonds et les paiements directs seront préparés par la CNC et soumis pour autorisation au Ministère du plan (M/AT/DC), puis envoyés au FIDA à travers le circuit retenu. Le projet pourra utiliser les autres procédures de retrait de fonds – remboursement ou engagement spécial –, telles que définies dans le Manuel de décaissement des prêts du FIDA.
28. Les marchés seront passés conformément à la réglementation nigérienne, sous réserve de sa compatibilité avec les directives du Fonds en matière de passation des marchés. En adéquation avec ces directives, le plan de passation des marchés sera établi conformément au modèle national, après examen préalable par le FIDA. La procédure d'exécution des marchés à haute intensité de main-d'œuvre sera précisée dans le manuel d'exécution et le plan de passation des marchés. Dans le cadre de ce

dernier, les dossiers d'appel d'offres seront complétés par une mention rappelant l'applicabilité des dispositions sur la fraude et la corruption contenues dans les directives du FIDA en matière de passation des marchés. Outre celles de l'Agence de régulation des marchés publics, il sera également fait mention des coordonnées du Bureau de l'audit et de la surveillance du FIDA pour d'éventuelles dénonciations.

29. Afin de garantir une bonne gouvernance lors de la mise en œuvre, et ce au-delà des aspects purement fiduciaires, l'accent sera mis sur la participation effective des bénéficiaires, des institutions et des organisations locales.

E. Supervision

30. Le projet Ruwanmu sera directement supervisé par le FIDA. Une fois par an, des missions conjointes (FIDA, Gouvernement nigérien et coopération espagnole) seront organisées. Un examen à mi-parcours sera effectué deux ans et demi après le démarrage du projet.

IV. Coût, financement et avantages du projet

A. Coût du projet

31. Le projet, qui sera exécuté sur cinq ans, devrait démarrer en janvier 2013. Son coût total, y compris les imprévus physiques et financiers, est estimé à 11,5 milliards de francs CFA, soit 25,6 millions d'USD au taux de change de 450 francs CFA pour 1 USD. Les coûts de base sont estimés à 10,4 milliards de francs CFA, soit 23,1 millions d'USD. La part en devises étrangères est de 30% (7,1 millions d'USD).

B. Financement du projet

32. Le projet sera financé grâce à: i) un prêt à hauteur de 14 millions d'EUR du Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire, équivalant approximativement à 18,76 millions d'USD⁸ (73,1% du coût total); ii) un prêt du FIDA à hauteur de 1,78 million d'USD (7,0% du coût total); iii) un don du FIDA d'un montant de 1 million d'USD provenant de la contribution complémentaire de la Suède, dont l'utilisation a été approuvée par le Conseil d'administration à sa session de septembre 2009 (3,9% du coût total); et iv) la contribution du gouvernement, exclusivement en droit de douanes et taxes, pour un montant de 4,1 millions d'USD (16,0% du coût total).
33. La première composante – Expansion et renforcement durable des systèmes de petite irrigation (15,3 millions d'USD) – représente 66% du coût total du projet; la deuxième composante – Développement d'infrastructures économiques (4,8 millions d'USD) – représente 21% du coût total du projet; et la troisième composante – Coordination et gestion du projet, gestion des savoirs, suivi-évaluation et dialogue politique (2,94 millions d'USD) – représente 13% du coût total du projet.

⁸ Au taux de 1,34 USD pour 1 EUR.

Tableau: Coûts du projet par source de financement

	Fonds fiduciaire espagnol		Prêt du FIDA		Gouvernement		Don du FIDA (contribution de la Suède)		Total		Monnaie locale		
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Devises	(hors taxes)	Droits et taxes
A. Expansion et renforcement durable des systèmes de petite irrigation													
1. Accès et gestion durable des ressources hydriques et foncières	8 175,9	66,3	1 006,6	8,2	2 400,9	19,5	756,6	6,1	12 340,0	48,1	3 723,1	6 216,0	2 400,9
2. Renforcement des capacités de production, d'activités post-récolte et de commercialisation	3 620,5	80,4	-	-	641,1	14,2	243,0	5,4	4 504,5	17,6	1 385,7	2 477,8	641,1
Sous-total	11 796,3	70,0	1 006,6	6,0	3 041,9	18,1	999,7	5,9	16 844,6	65,7	5 108,8	8 693,8	3 041,9
B. Développement d'infrastructures économiques													
1. Réhabilitation, construction de pistes rurales de désenclavement des zones de production	3 386,2	70,0	662,8	13,7	790,6	16,3	-	-	4 839,6	18,9	1 799,1	2 249,9	790,6
2. Infrastructures communautaires de collecte et de commercialisation des produits agricoles	546,4	69,7	111,9	14,3	125,4	16,0	-	-	783,7	3,1	302,8	355,5	125,4
Sous-total	3 932,6	69,9	774,7	13,8	915,9	16,3	-	-	5 623,3	21,9	2 101,9	2 605,4	915,9
C. Coordination et gestion du projet, gestion des savoirs, suivi-évaluation et dialogue politique													
1. Coordination et gestion du projet	2 479,4	98,0	-	-	51,4	2,0	-	-	2 530,8	9,9	377,6	2 101,8	51,4
2. Suivi-évaluation et gestion des savoirs	419,6	84,0	-	-	79,9	16,0	-	-	499,6	1,9	81,9	337,8	79,9
3. Dialogue politique	129,4	84,0	-	-	24,6	16,0	-	-	154,0	0,6	74,6	54,8	24,6
Sous-total	3 028,5	95,1	-	-	156,0	4,9	-	-	3 184,5	12,4	534,0	2 494,4	156,0
Coût total du projet	18 757,4	73,1	1 781,4	7,0	4 113,9	16,0	999,7	3,9	25 652,3	100,0	7 744,8	13 793,7	4 113,9

C. Résumé des avantages et analyse économique

34. Les bénéfices quantitatifs du projet sont les suivants: i) amélioration de la gestion durable des ressources hydriques et foncières liée à l'amélioration des techniques d'irrigation et à la mise en place d'associations d'usagers de l'eau; ii) augmentation de la production et de la rentabilité des cultures irriguées (rendements et surfaces); iii) réduction des coûts d'exploitation grâce à la rationalisation des équipements d'irrigation; iv) amélioration de l'accès aux marchés et aux facteurs de production; v) réduction des coûts de transaction par suite de l'amélioration des infrastructures routières; vi) amélioration de la sécurité alimentaire des ménages grâce à la diffusion de bonnes pratiques au niveau des CEP et des jardins de case; vii) augmentation de l'emploi salarié saisonnier sur les parcelles irriguées; et viii) génération de revenus pour les femmes et les jeunes au sein du tissu économique local à travers des microentreprises rurales viables. La population vulnérable aura accès à une source de revenu additionnel en participant aux travaux à haute intensité de main-d'œuvre (rémunération contre travail).
35. Les bénéfices qualitatifs se réfèrent au renforcement: i) des capacités administratives locales (communes, comptoirs) de collecte de la fiscalité communale et d'appui aux brigades communales d'entretien routier (BCER); et ii) des groupements de producteurs/trices existant autour des centres de collecte, des liens avec les unions et fédérations existant dans la région, et des réseaux d'opérateurs de marchés permettant l'écoulement des productions maraîchères et une augmentation des revenus.
36. Le taux de rentabilité économique interne est estimé à 20,78% et la valeur actuelle nette du flux de trésorerie économique à 12,87 millions d'USD, pour un coût d'opportunité du capital de 10%. Ce taux est sensible au rythme d'adoption des nouvelles techniques (qui devrait être faible les trois premières années).

D. Durabilité

37. La viabilité environnementale repose sur la mise en place d'associations d'usagers de l'eau qui permettra la participation des usagers à la gestion durable des ressources hydriques en collaboration avec les communes, dans le cadre de plans de gestion de l'eau intégrés comprenant tous les utilisateurs. Les commissions foncières seront impliquées dans le processus de sécurisation foncière des parcelles aménagées pour éviter des risques d'appropriation abusive et de conflit pendant et après le projet.
38. La viabilité économique des investissements en équipement de petite irrigation sera impulsée par le biais d'une épargne bloquée dans une SFD afin de permettre aux bénéficiaires, avec une éducation financière adaptée, d'accroître leur capacité

d'autofinancement pour renouveler leur équipement. En termes techniques, les bénéficiaires seront formés tout au long de l'exécution du projet en vue d'un transfert progressif des compétences entre opérateurs et communautés. Un réseau d'artisans (microentreprises rurales) sera à même d'assurer la réparation des équipements distribués. Les infrastructures économiques liées à la production seront construites en partenariat avec les organisations de producteurs bénéficiaires sur la base d'une subvention adossée à l'élaboration d'un plan d'affaires qui prévoira les coûts de maintenance pour garantir la durabilité des investissements. La remise en état des pistes rurales sera réalisée en étroite collaboration avec les communes, par l'intermédiaire des brigades communales d'entretien des routes, une fois équipées.

39. La maîtrise d'ouvrage des infrastructures à caractère public sera exercée par les communes et s'appuiera sur le renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage acquises dans le cadre des projets IRDAR-RCI/PAC2 et PUSADER. Le projet aidera les différents acteurs à passer des conventions (de délégation, etc.) entre entités dans le cadre de la politique de partenariat public-privé (gestion des marchés, des pistes). De façon générale, le projet s'appuiera sur les structures pérennes présentes dans les régions (communes, STD, conseil régional) et sur les acteurs locaux organisés et renforcés (CRA, organisations de producteurs, GSC, SFD, ONG). Le projet appuiera la constitution et accompagnera le fonctionnement effectif des structures responsables de la gestion et de la maintenance des infrastructures et des investissements (associations d'usagers de l'eau, BCER, COGES).

E. Identification et atténuation des risques

40. Les principaux risques et les mesures d'atténuation adoptées par le projet Ruwanmu sont: i) le contexte institutionnel du Niger, caractérisé par une administration souvent excessivement bureaucratique: les projets en cours financés par le FIDA appuient déjà la nouvelle phase de renforcement des institutions démocratiques du pays et mettent l'accent sur la construction et le renforcement du capital social des communautés dans le cadre de la politique de décentralisation et d'appui aux institutions locales (communes et conseils régionaux); ii) l'aptitude de l'État nigérien à sécuriser les zones qui subissent des phénomènes de banditisme et de terrorisme: la zone d'intervention du projet Ruwanmu va se focaliser sur les zones sécurisées dans la bande centre-méridionale du pays; et iii) la survenance des sécheresses et des crises alimentaires et environnementales ou d'invasions acridiennes de grande ampleur: le projet contribuera au renforcement de la capacité de résistance des populations à de tels événements grâce à la promotion de la petite irrigation et, pour les ménages les plus vulnérables, à l'appui au développement de microentreprises rurales et des travaux HIMO (rémunération contre travail).

V. Considérations d'ordre institutionnel

A. Respect des politiques du FIDA

41. Le projet, qui s'inscrit dans le droit fil du Cadre stratégique du FIDA 2011-2015, contribue directement à la réalisation des trois premiers des cinq objectifs stratégiques. Il est en harmonie avec les différentes politiques du FIDA relatives: i) au ciblage (groupes cibles et mécanismes de ciblage); ii) à l'amélioration de l'accès à la terre et de la sécurité foncière (sécurisation foncière des parcelles sur la base du dispositif national de gestion décentralisée du foncier avec les institutions responsables de l'application du Code rural); et iii) à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement et ses principes fondamentaux (reconnaissance de la valeur économique et sociale des actifs naturels, renforcement de la gouvernance de ces actifs au profit des ruraux pauvres par la propriété foncière et l'autonomisation communautaire et diversification des moyens d'existence).

B. Alignement et harmonisation

42. Le projet est conforme à la stratégie du gouvernement pour le secteur agropastoral – l'I3N. Il est également en harmonie avec les politiques nationales relatives à la décentralisation, au régime foncier, à la problématique hommes-femmes et à la microfinance.
43. Le projet met à profit les complémentarités en termes de secteur productif, de zone géographique et de logique d'intervention avec les autres PTF impliqués dans le secteur de la petite irrigation: le PRODEX (Banque mondiale) pour le financement de la petite irrigation, la mise en place de piézomètres et leur suivi, et les comptoirs de commercialisation; le Projet de mobilisation des eaux pour le renforcement de la sécurité alimentaire dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder (Banque africaine de développement) pour les travaux d'irrigation, l'aménagement des bassins versants, etc.; le projet IARBIC (FAO) pour les boutiques d'intrants et les CEP, ainsi que plusieurs projets de coopération bilatérale pour le renforcement des CRA (coopération danoise à Zinder), des directions régionales de l'hydraulique (coopération suisse à Maradi), et l'aménagement de bassins versants (Agence française de développement à Tahoua).
44. Le FIDA participe à différents cadres de concertation à l'échelle nationale et régionale visant la coordination des interventions, l'harmonisation des approches et le partage des connaissances entre bailleurs: i) le cadre de concertation OCDE/CAD animé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); ii) le cadre de concertation gouvernement-PTF au niveau de l'I3N; iii) le cadre de coopération technique sur la petite irrigation rattaché au Ministère de l'agriculture et dont le chef de file des PTF est l'Agence allemande de coopération internationale; et iv) le programme conjoint Niger-UN de Maradi.

C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

45. Les innovations du projet Ruwanmu portent sur: i) l'intégration des dimensions utilisation, gestion et suivi des ressources naturelles, avec la mise en place, en amont, de mécanismes durables étroitement liés au développement de la petite irrigation (associations d'usagers de l'eau et des bassins versants, sécurisation foncière, etc.); ii) une approche de collaboration avec les organisations de producteurs sur la base de contrats de mise en œuvre d'activités spécifiques pour les responsabiliser; iii) le système d'épargne bloquée pour le remplacement du matériel de petite irrigation; iv) la commercialisation et la facilitation des transactions liées aux produits agricoles et alimentaires autour de marchés ancrés dans une dimension territoriale et des acteurs économiques; et v) l'appui aux microentreprises rurales pour les femmes et les jeunes liées à la production et à la transformation/commercialisation dans une optique de renforcement du tissu économique local et de durabilité des activités.

D. Participation à l'élaboration des politiques

46. Le projet comprend une dimension de concertation sur des questions clés dans le secteur. Le FIDA participe au cadre de coordination État-PTF au niveau de l'I3N pour les questions relatives à la sécurité alimentaire et à la place de la petite agriculture familiale. La participation à la concertation sur la petite irrigation permettra de discuter du suivi de l'état et de l'évolution tendancielle des ressources hydriques, de leur analyse ainsi que des mécanismes décisionnels connexes, dans le cadre plus général de la gestion durable des ressources naturelles (sols et eau). Le projet favorisera la concertation sur la gestion transfrontalière des ressources partagées, en particulier l'eau (avec le Nigéria), dans le cadre de plateformes d'échange.
47. Grâce aux activités de renforcement des capacités mises en œuvre dans le cadre du projet, la société rurale organisée pourra participer plus activement et efficacement à l'élaboration des politiques au niveau local/régional (régionalisation de l'I3N, décentralisation, partage et gestion des ressources, etc.) et national. Ce processus

se fera en lien étroit avec les institutions publiques (communes, conseils régionaux, STD, commissions foncières) et semi-publiques (RECA et CRA).

VI. Instruments juridiques et autorité

48. Un accord de financement entre la République du Niger et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur/au bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe en annexe.
49. La République du Niger est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA et du Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire, par l'intermédiaire du FIDA agissant en qualité de gestionnaire du Fonds fiduciaire.
50. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères en matière de prêts.

VII. Recommandation

51. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Niger un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à un million cent soixante-dix mille droits de tirage spéciaux (1 170 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République du Niger un don d'un montant équivalant à six cent cinquante-cinq mille droits de tirage spéciaux (655 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire accordera, par l'intermédiaire du FIDA agissant en qualité de gestionnaire du Fonds fiduciaire, à la République du Niger un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à quatorze millions d'euros (14 000 000 EUR), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Accord de financement négocié

"Projet de petite irrigation Ruwanmu"

(Négociations conclues le 24 juillet 2012)

Numéro du prêt: _____

Numéro du don: _____

Numéro du prêt du Fonds fiduciaire: _____

Nom du Projet: Projet de petite irrigation Ruwanmu ("le Projet")

La République du Niger ("l'Emprunteur")

et

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

et

Le Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire ("le Fonds fiduciaire")

(désigné individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

Préambule

ATTENDU QUE le Fonds a accepté d'accorder un prêt et un don à l'Emprunteur pour contribuer au financement du Projet, conformément aux modalités et conditions établies dans le présent Accord;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration du Fonds, à sa centième session, a approuvé l'établissement d'un Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire et a approuvé dans le même temps que le Fonds fiduciaire, par l'intermédiaire du FIDA agissant, en qualité de gestionnaire du Fonds fiduciaire (ci-après dénommé "le Gestionnaire"), conclue un accord d'emprunt entre le Fonds fiduciaire et le Royaume d'Espagne;

ATTENDU QUE le Royaume d'Espagne et le Fonds, en sa qualité de Gestionnaire, ont signé un accord d'emprunt le 28 décembre 2010;

ATTENDU QU'il résulte, notamment, de ce qui précède que le Fonds fiduciaire a accepté d'accorder un prêt du Fonds fiduciaire à l'Emprunteur pour contribuer au financement du Projet, conformément aux modalités et conditions établies dans le présent Accord;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).
2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009 et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un prêt et un don et le Fonds fiduciaire un prêt du Fonds fiduciaire (l'ensemble constituant "le financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.
4. Pour les besoins du présent Accord, le terme "Emprunteur" s'applique également à la République du Niger en tant que bénéficiaire du don.

Section B

1.
 - a) Le montant du prêt du Fonds est de un million cent soixante-dix mille droits de tirage spéciaux (1 170 000 DTS).
 - b) Le montant du don du Fonds est de six cent cinquante-cinq mille droits de tirage spéciaux (655 000 DTS).
 - c) Le montant du prêt du Fonds fiduciaire est de quatorze millions d'euros (14 000 000 EUR).
2. Le prêt du Fonds est accordé à des conditions particulièrement favorables, soit une commission de service de 0,75% l'an et un délai de remboursement de 40 ans assorti d'une période de grâce de 10 ans.
3. Le prêt du Fonds fiduciaire est accordé à des conditions particulièrement favorables, soit une commission de service de 0,75% l'an et un délai de remboursement de 40 ans assorti d'une période de grâce de 10 ans.
4.
 - a) La monnaie de paiement au titre du service du prêt du Fonds est l'Euro.
 - b) La monnaie de paiement au titre du service du prêt du Fonds fiduciaire est l'Euro.
5. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et clôture le 31 décembre.
6. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service du prêt du Fonds sont exigibles le 15 février et le 15 août.
7. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service du prêt du Fonds fiduciaire sont exigibles le 15 février et le 15 août.
8. Dès l'entrée en vigueur de l'Accord de financement l'Emprunteur ouvrira au nom du Projet un compte désigné en Francs de la communauté financière africaine (FCFA) à Niamey dans une banque commerciale acceptable pour le FIDA.

9. L'Emprunteur fournit des fonds de contrepartie aux fins du Projet pour un montant d'environ 4,1 millions de dollars des États-Unis (USD), soit environ 16% du coût total du Projet, représentant l'ensemble des droits, impôts et taxes sur les biens et services grevant le Projet, qui seront pris en charge par l'Emprunteur au moyen, notamment, d'exonérations des droits de douane et taxes. Le montant des fonds de contrepartie sera inscrit dans la Loi de Finances.

Section C

1. L'Agent principal du projet est le Ministère chargé de l'Agriculture (MAG).
2. La date d'achèvement du Projet est fixée au cinquième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

Section D

Le Fonds assure l'administration des prêts et du don et la supervision du Projet.

Section E

1. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles, préalables aux retraits des fonds:
 - a) Établissement du Comité de pilotage (CP);
 - b) Attribution des fonctions de l'équipe du Projet (Cellule nationale de coordination – CNC et Cellules régionales de coordination – CRC) et nomination par l'Agent principal du projet, du Coordonnateur, des Coordonnateurs régionaux et du Responsable administratif et financier (RAF) du Projet d'urgence pour l'appui à la sécurité alimentaire et le développement rural (PUSADER) et de l'Initiative de réhabilitation et de développement agricole et rural – Renforcement des capacités institutionnelles (IRDAR-RCI) aux mêmes fonctions dans le cadre du Projet; et
 - c) Approbation du Manuel d'exécution du projet.
2. Le présent Accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur.
3. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur:

Ministre d'État
Ministre du plan, de l'aménagement du territoire
et du développement communautaire
de la République du Niger
Ministère du plan, de l'aménagement du territoire
et du développement communautaire
Direction générale du Plan
B.P. 862
Niamey, Niger

Pour le FIDA:

Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italie

Pour le Fonds fiduciaire du mécanisme de
cofinancement espagnol pour la sécurité
alimentaire:

Président du Fonds international
de développement agricole
En sa qualité de Gestionnaire du Fonds fiduciaire
du mécanisme de cofinancement espagnol pour
la sécurité alimentaire
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italie

Le présent Accord, en date du _____, a été établi en langue française
en six (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le Fonds et trois (3) pour l’Emprunteur.

REPUBLIQUE DU NIGER

Représentant autorisé
(Nom et titre)

FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Kanayo F. Nwanze
Président

FONDS FIDUCIAIRE DU MECANISME DE COFINANCEMENT
ESPAGNOL POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE

Kanayo F. Nwanze
Président du Fonds international
de développement agricole
En sa qualité de Gestionnaire du Fonds fiduciaire
du mécanisme de cofinancement espagnol pour
la sécurité alimentaire

Annexe 1

Description du Projet et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. *Zones du Projet.* Le Projet interviendra dans les trois régions de Maradi, Tahoua et Zinder. La zone du Projet couvrira au total 30 communes rurales et urbaines (CR/U) dans les trois régions.
2. *Populations cibles.* La population sera composée de près de 455 300 personnes, soit environ 65 000 ménages agro-pastoraux, disposant en moyenne de 0,25 hectare (ha) irrigables et engagés dans la production maraîchère. La population cible représentera environ 20% de la population des 30 communes pouvant avoir accès à des terres irrigables. Le Projet ciblera plus particulièrement les petits exploitants agro-pasteurs; les ménages vulnérables n'ayant ni terre ni accès à des parcelles en vallée; les organisations de producteurs (OP) de base et leurs faïtières et les communes rurales. Une attention particulière sera donnée aux femmes et aux jeunes avec, parmi les bénéficiaires directs, au moins 30% de femmes et 30% de jeunes, engagés dans des activités de production ou connexes.
3. *Finalité.* L'objectif global du Projet est d'améliorer la sécurité alimentaire des populations rurales dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder. Son objectif de développement est d'augmenter les revenus de 65 000 ménages ruraux dans la zone du Projet.
4. *Composantes.* Les objectifs du Projet sont structurés autour des trois composantes et sous-composantes suivantes:

Composante 1: Expansion et renforcement durable des systèmes de petite irrigation

Sous-composante 1.1: Accès et gestion durable des ressources hydriques et foncières

L'objectif est d'assurer un accès durable des populations rurales cibles au capital productif (foncier et eau) par le biais de la petite irrigation. Les activités à mener dans le cadre de la sous-composante sont les suivantes.

- a) *Étude d'actualisation du potentiel irrigable (réserves hydriques et foncières) dans les communes cibles.* L'inventaire des sites potentiels et des ouvrages hydrauliques existants et de leur état de fonctionnement sera mis à jour. Cette étude d'actualisation pourra être conduite en partenariat avec l'Institut de recherche pour le développement (IRD), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Système d'informations géographiques-Afrique (SIG-Afrique) en collaboration avec les projets similaires. Parallèlement, une analyse des impacts cumulatifs potentiels sur les ressources en eau des projets de petite irrigation existants et futurs dans les zones d'intervention pourra être conduite au moyen du cadre de concertation sur la petite irrigation en association avec les autres Partenaires techniques et financiers (PTF).

- b) *Renforcement et accompagnement de la Direction générale de l'hydraulique (DG/H) et de la Direction générale du génie rural (DGGR).* Les activités de suivi quantitatif et qualitatif de la nappe ainsi que l'interprétation des résultats qui permettront d'apprécier l'évolution du potentiel au cours de la durée du Projet, seront renforcées.
- c) *Établissement d'Associations des usagers de l'eau (AUE).* Le Projet appuiera l'émergence d'AUE dans chacune des 30 communes. Cette sensibilisation se fera aussi au niveau des bassins versants et impliquera en tout premier lieu les irrigants et les autres catégories d'utilisateurs d'eau notamment les pasteurs et les femmes, principales utilisatrices d'eau domestique pour le ménage.
- d) *Aménagement de bassins versants.* Des sites spécifiques localisés sur les bassins versants entourant les vallées irriguées seront aménagés sur une superficie cumulée d'environ 3 300 ha.
- e) *Renforcement et expansion des surfaces irriguées aménagées.* Les premières actions du Projet porteront sur la consolidation de 1 800 ha de sites sous petite irrigation dont 1 400 ha aménagés par le PUSADER (700 ha à Maradi et 700 ha à Tahoua) et 400 ha aménagés autour du lac Falki, dans la région de Zinder. Le Projet financera également l'aménagement et l'équipement de 5 000 ha de nouvelles surfaces irriguées dont 3 000 ha sur 10 communes de la région de Tahoua et 2 000 ha sur six communes de la région de Zinder.

Sous-composante 1.2: Renforcement des capacités de production, d'activités de post-récolte et de commercialisation

L'objectif est de renforcer les capacités de 28 000 producteurs organisés pour augmenter et diversifier la production issue de la petite irrigation et en faciliter la commercialisation en gérant durablement leurs infrastructures économiques.

La sous-composante sera articulée autour de deux volets:

Volet 1.2-A: Renforcement des capacités de production

Les activités à mener dans le cadre de ce volet sont les suivantes:

- a) *Augmentation des rendements des cultures maraîchères.* L'approche participative des "champs écoles paysans" (CEP) maraîchers sera utilisée en lien avec les expériences similaires du Projet de promotion de l'initiative locale pour le développement à Aguié (PPILDA) reprises dans le Projet d'appui à la sécurité alimentaire et au développement dans la région de Maradi (PASADEM) (parcelles d'innovation paysanne).
- b) *Professionnalisation des OP et établissement de boutiques d'intrants.* Les OP de base existantes, ou les groupements de producteurs désireux de se formaliser en union, fonctionneront comme partenaires pour la mise en place de 20 boutiques d'intrants en lien avec les fédérations et unions régionales impliquées dans l'approvisionnement en intrants.
- c) *Renforcement des groupements féminins et vulgarisation de la micro-irrigation au niveau des jardins de case.* La participation des femmes par la constitution de groupements féminins sur le modèle Mata Masu Dubara (MMD) sera favorisée afin qu'elles puissent progressivement intégrer les processus de production. La micro-irrigation de goutte à goutte gravitaire sera vulgarisée au niveau de petits jardins de case pour les femmes et les ménages très vulnérables (17 500 bénéficiaires). Le Projet pourra notamment travailler avec l'Organisation non gouvernementale (ONG) Cellule de recherche-action concertée à la Gestion des ressources naturelles (CRAC-GRN) appartenant à SOS Sahel International.

- d) *Développement de Micro entreprises rurales (MER) connexes (mise en valeur et production)*. Les activités indispensables à la durabilité de la production irriguée seront appuyées à travers: i) des petits équipements pour le démarrage/développement de l'activité au sein d'une MER; et ii) des formations professionnelles et techniques.
- e) *Alphabétisation*. Les petits producteurs, leurs OP, les micro-entrepreneurs et les AUE bénéficieront de campagnes d'alphabétisation fonctionnelle. Les responsables des OP, des AUE et des MER seront sélectionnés en priorité, notamment les femmes et les jeunes. L'objectif est de s'assurer qu'ils soient en mesure de remplir leurs fonctions de dirigeants et de conduire leurs activités.

Volet 1.2-B: Renforcement des capacités de post-récolte et de commercialisation

Les activités à mener dans le cadre de ce volet sont les suivantes:

- a) *Renforcement des capacités des OP pour les activités de post-récolte et de commercialisation*. Une analyse fonctionnelle approfondie des OP sera réalisée avec leurs membres dès le début du Projet pour servir de base à l'élaboration de plans d'affaires visant la rentabilité et l'effectivité des prestations de services offerts par l'OP à ces membres. Le partenariat avec ces OP inclura un appui pour:
 - i) l'élaboration de plans d'affaires mettant l'accent sur la rentabilité; ii) le suivi de la réalisation des plans de financements; iii) les capacités de gestion des stocks de production et les connaissances techniques de conservation; iv) les capacités de gestion des infrastructures économiques communautaires; v) les techniques de négociation commerciale avec les intermédiaires et les commerçants de demi-gros; et vi) la mise en relation des OP locales avec les faïtières.
- b) *Établissement de comptoirs de commercialisation*. L'établissement de partenariats public-privés entre communes, OP et commerçants sous la forme de structures économiques de type Groupements d'intérêt économique (GIE) sera appuyé pour la gestion des marchés de demi-gros autour de deux comptoirs de commercialisation à Tahoua et Zinder. La construction des infrastructures associées s'effectuera de façon progressive après une évaluation des besoins.
- c) *Fonctionnement du Système d'information des marchés agricoles (SIMA) et accès à l'information*. Le Ministère du commerce et de la promotion de l'initiative privée anime le SIMA en produisant des bulletins sur le niveau et les tendances de prix sur les principaux marchés du pays dans chaque région. Ce système sera renforcé et développé pour rendre un meilleur service en temps réel en lien avec le Réseau des chambres d'agriculture (RECA), les Chambres régionales d'agriculture (CRA) et l'ONG AcSSA/Afrique Verte afin d'assurer l'accès régulier à ces informations aux OP et aux GIE pour faciliter leurs activités de gestion des stocks et de négociation commerciale.
- d) *Développement de MER (transformation et commercialisation)*. Des MER connexes seront soutenues sous la forme de formations et de petits équipements pour permettre le démarrage ou le développement des activités de transformation et de conditionnement. Ces MER seront financées selon le même principe que celui des MER connexes à la production. Elles bénéficieront en priorité aux jeunes et aux femmes.

Composante 2: Développement d'infrastructures économiques

Sous-composante 2.1: Réhabilitation/construction de pistes rurales de désenclavement des zones de production

L'objectif est de désenclaver les bassins de production maraîchère en petite irrigation à travers la réhabilitation/construction de 150 km de pistes rurales dans les trois régions et de faciliter les transactions autour des organisations renforcées.

La réhabilitation des pistes comprendra: i) la reconnaissance des tronçons et la conduite d'études techniques et socio-environnementales obligatoires pour la prise en compte des mesures de compensation par un bureau d'étude et de contrôle en étroite collaboration avec les services régionaux et départementaux compétents et les communes cibles; ii) la réhabilitation par des entreprises de travaux; iii) le contrôle des travaux, la mise en place, la formation et l'équipement des Brigades communales d'entretien routier (BCER) par le bureau de contrôle en lien avec les structures (GIE, OP) gérant les comptoirs et points de collecte (redistribution des taxes perçues sur ces places).

Sous-composante 2.2: Infrastructures communautaires de collecte et de commercialisation des produits agricoles

L'objectif est d'améliorer la collecte et la commercialisation de la production issue de la petite irrigation des zones cibles. Les activités à mener dans le cadre de la sous-composante sont les suivantes:

1. Construction d'infrastructures économiques communautaires;
2. Étude d'impact environnemental et social préalable requise par le Bureau d'évaluation environnementale et d'études d'impact (BEEI) pour chaque infrastructure. Les institutions et organisations qui seront en charge de la gestion de ces infrastructures seront associées tout au long du processus: du choix de l'infrastructure à la réception des travaux.
3. Prise en charge par les structures des coûts d'entretien des infrastructures qui auront la responsabilité de gérer leur utilisation et qui devront inclure les femmes et les jeunes. Les aspects de gestion, d'amortissement et de rentabilité seront renforcés dans le cadre des plans d'affaires pour assurer la durabilité des infrastructures.

Composante 3: Coordination et gestion du Projet, gestion des savoirs, suivi-évaluation et dialogue politique

L'objectif de la composante est de mettre en place les mécanismes permettant de planifier, coordonner, gérer, suivre et évaluer la mise en œuvre des activités et les impacts du Projet, en tenant compte des contraintes susceptibles d'entraver la réalisation des activités et en recherchant des complémentarités et des synergies avec les autres intervenants.

Un CP sera constitué par arrêté ministériel. Les équipes déjà en place au niveau de la CNC et des CRC assureront la coordination du Projet et seront renforcées avec du personnel supplémentaire.

II. Dispositions relatives à l'exécution

A. ORGANISATION ET GESTION DU PROJET

1. Agent principal du projet

Le Ministère de l'agriculture de l'Emprunteur, en sa qualité d'Agent principal du projet, assume l'entière responsabilité de l'exécution du Projet.

2. Niveau de pilotage et de concertation

2.1. Comité de pilotage (CP)

2.1.1. *Établissement.* Un CP sera créé par arrêté ministériel.

2.1.2. *Responsabilités.* Le CP s'assurera de la conformité de la stratégie du Projet aux politiques et priorités nationales, examinera les rapports d'activités, approuvera les Programmes de travail et budget annuels (PTBA) et assurera le suivi de leur mise en œuvre.

2.1.3. *Composition.* Le CP sera présidé par un représentant du MAG. Il sera composé de représentants du MAG, du Ministère du plan, de l'aménagement du territoire et du développement communautaire, du Ministère de l'hydraulique et de l'environnement, du Ministère de l'élevage, du Haut-commissariat à la modernisation de l'État (HCME), du Haut-commissariat à l'Initiative les nigériens nourrissent les nigériens (i3N), des Régions de Maradi, Tahoua, Zinder, des autres projets FIDA, du RECA, des OP. Le CP pourra être élargi en fonction des nécessités. Le CP se réunira deux fois par an en session ordinaire et en session extraordinaire en cas de besoin.

2.2. Cadres de concertation national, régional et départemental

- a) Cadre de concertation État-PTF au titre de la mise en œuvre de l'i3N;
- b) Cadre de concertation sur la petite irrigation rattaché au MAG;
- c) Programme conjoint de Maradi.

Les cadres de concertation associeront toutes les parties prenantes (publiques, privées, associatives, projets) concernées et viseront à la coordination des interventions, l'harmonisation des approches et le partage des connaissances entre bailleurs.

3. Niveau de coordination et gestion du Projet

3.1. Cellule nationale de coordination (CNC) et Cellules régionales de coordination (CRC)

3.1.1. *Établissement.* Les équipes déjà en place au niveau de la CNC et des CRC dans le cadre du PUSADER et de l'IRDAR-RCI assureront la coordination du Projet.

3.1.2. *Responsabilités.* La CNC sera basée à Niamey et aura pour mission:

- a) la coordination de tous les opérateurs et partenaires de la mise en œuvre, leur suivi et évaluation interne;
- b) la programmation, le suivi et l'évaluation des activités réalisées sur le terrain ainsi que de la qualité du ciblage;
- c) la gestion et l'utilisation efficiente des ressources du Projet;
- d) l'articulation opérationnelle de ses interventions avec celles des autres opérations financées par le Fonds et les autres PTF lors de l'élaboration des PTBA;
- e) la gestion administrative et financière qui reposera sur le dispositif existant de l'IRDAR-RCI et du PUSADER. Les aspects financiers resteront sous la responsabilité de la CNC qui aura conservé sa structure existante renforcée pour le Projet.

Les CRC auront, entre autres, pour tâches la planification des activités du Projet, la supervision directe et l'appui aux partenaires d'exécution.

3.1.3. *Composition.* Le Coordonnateur national, les Coordonnateurs régionaux et le RAF du PUSADER et de l'IRDAR-RCI se verront attribuer les mêmes fonctions dans le cadre du Projet. Un coordonnateur technique national additionnel sera mis à disposition de la CNC pour seconder le Coordonnateur national actuel du PUSADER et de l'IRDAR-RCI. Son rôle consistera à coordonner la mise en œuvre des activités du PUSADER et du Projet dans le respect des procédures internes de gestion et de décaissements des fonds. Les équipes seront renforcées avec du personnel supplémentaire qui sera recruté dès l'approbation du Projet. Au niveau de la CRC de Tahoua un responsable technique génie rural et petite irrigation viendra compléter l'équipe existante, au niveau de la CRC de Zinder un responsable technique génie rural et petite irrigation, un assistant comptable et un assistant suivi-évaluation viendront compléter l'équipe existante.

4. Comité départemental d'analyse des projets (CDAP)

4.1. *Composition.* Au niveau de chaque département, le CDAP existant sera redéfini et des représentants des parties prenantes dans la mise en œuvre du Projet, tels que les représentants des communes concernées et ceux des AUE, seront présents. La présidence du comité sera assurée par le Préfet, le secrétariat sera assuré par la Direction départementale du Ministère en charge du Plan qui aura pour tâche de rédiger les comptes rendus. Les représentants des opérateurs sélectionnés seront invités à titre d'observateurs.

4.2. *Responsabilités.* Les CDAP valideront d'une manière transparente la faisabilité technique et la rentabilité économique des microprojets.

B. MISE EN ŒUVRE DU PROJET ET PARTENARIAT

5. Mise en œuvre

La mise en œuvre, comme la gestion et la coordination du Projet reposera sur les équipes déjà opérationnelles de la CNC et des CRC du PUSADER et de l'IRDAR-RCI/Programme d'action communautaire (PAC) 2 de l'"International Development Association" (IDA) en cours, qui comprennent déjà des ressources humaines compétentes, des instruments efficaces de gestion, de planification fiduciaire et de suivi-évaluation ainsi qu'une base de connaissances conséquente et un réseau de partenaires diversifiés.

Pour la mise en œuvre immédiate de certaines activités, le Projet s'appuiera sur les manuels opérationnels déjà disponibles et reconnus des projets passés ou en cours, notamment le manuel des CEP et de gestion des boutiques d'intrants (Intensification de l'agriculture par le renforcement des boutiques d'intrants coopératives – IARBIC/FAO) ainsi que le manuel technique du petit irrigant (Projet de promotion de l'irrigation privée phase 2 – PIP2). Les activités de "cash-for-work" seront conduites en collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM) dont l'approche sera utilisée pour une question d'efficacité.

6. Partenariat

Les partenaires de mise en œuvre sont: a) les communes; b) les OP; c) les services techniques déconcentrés (agriculture, hydraulique, environnement); d) les services financiers décentralisés performants; e) les autres projets financés par le FIDA et les autres PTF; f) des ONG spécialisés; et g) des prestataires de services. Tous les contrats avec les partenaires seront basés sur les résultats.

Le Projet est basé sur des complémentarités et synergies avec les autres projets financés par le FIDA au Niger et les projets des autres PTF. Concernant les projets financés par le FIDA, le Projet capitalisera et complètera: a) l'IRDAR-RCI/PAC2 pour le renforcement des communes; b) le PASADEM pour les aspects productifs et de commercialisation, ces deux projets pour la réhabilitation/construction de pistes rurales; et c) le PPILDA et le PASADEM pour l'innovation et les approches participatives.

Pour les autres PTF impliqués dans le secteur de la petite irrigation, le Projet travaillera étroitement avec: a) le Projet de développement des exportations des produits agro-sylvo-pastoraux (PRODEX)/Banque mondiale (BM) sur les question de mécanismes de financement, l'installation de piézomètres et le suivi des ressources, ainsi que la commercialisation des production; b) le projet de Mobilisation des eaux/Banque africaine de développement (BAD) pour les infrastructures hydrauliques; c) le projet IARBIC/FAO pour les boutiques d'intrants et les CEP; d) la coopération suisse et "Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit" (GIZ) pour l'étude d'actualisation du potentiel hydrique et le renforcement des services décentralisés dans le domaine du suivi et de l'analyse des ressources; e) la coopération danoise pour le renforcement des CRA; et f) l'approche du PAM pour la mise en œuvre des approches Haute intensité de main d'œuvre (HIMO) et "cash-for-work".

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation des fonds du prêt du Fonds, du prêt du Fonds fiduciaire et du don du Fonds.* Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur les fonds du prêt du Fonds, du prêt du Fonds fiduciaire et du don du Fonds ainsi que le montant du prêt du Fonds, le montant du prêt du Fonds fiduciaire et le montant du don du Fonds affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant alloué au titre du prêt (exprimé en DTS)	Montant alloué au titre du prêt du Fonds fiduciaire (exprimé en EURO)	Montant alloué au titre du don (exprimé en DTS)	Pourcentage
1. Génie civil et rural	1 170 000	5 850 000	450 000	100% HT
2. Biens, véhicules et équipement	0	2 500 000	65 000	100% HT
3. Formation, études, ateliers, assistance technique et contrats	0	3 000 000	75 000	100% HT
4. Salaires et coûts de fonctionnement	0	1 250 000	0	100% HT
Non alloué	0	1 400 000	65 000	100% HT
TOTAL	1 170 000	14 000 000	655 000	

Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

“Génie civil et rural”: désigne les dépenses pour les travaux de génie civil et rural ainsi que les coûts du “cash-for-work” y afférents.

“Salaires”: désigne les salaires des cadres, du personnel de soutien et les frais de personnel.

“Fonctionnement”: désigne les dépenses d’entretien et de fonctionnement.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte de prêt, du compte de don et du Compte de prêt du Fonds fiduciaire si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. *Suivi et Évaluation.* Le système de planification et de suivi-évaluation du Projet capitalisera sur l'expérience du dispositif développé par le PPILDA et adopté par l'ensemble de projets FIDA au Niger. Ce dispositif hautement participatif est basé sur un autodiagnostic des communautés, la définition par elles-mêmes de critères précis aboutissant à une catégorisation des ménages selon leur niveau de vulnérabilité et a permis d'identifier les bénéficiaires potentiels et directs des projets. Sur la même base, un système de suivi-évaluation participatif du Projet, conforme aux principes et outils de la Gestion axée sur les résultats (GAR) et du Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) sera construit en lien avec le système national (et régional) de l'IN.

Le système de suivi-évaluation du Projet sera fondé sur les éléments suivants:

- a) le cadre logique et ses indicateurs (y compris les indicateurs SYGRI) accompagné de tableaux de bord par composantes;
- b) l'enquête d'impact SYGRI enrichie d'indicateurs spécifiques aux activités du Projet;
- c) les études ponctuelles thématiques menées avec l'appui de consultants, enquêteurs et/ou bureaux d'études compétents;
- d) un dispositif de suivi-évaluation participatif composé d'un registre nominatif et un suivi systématique d'un échantillon de ménages bénéficiaires. La mise en œuvre de ce dispositif pourra être confiée aux Groupements service conseil (GSC) ou ONG qui seront formés à cet effet, et bénéficieront de l'appui méthodologique et de la supervision des responsables suivi-évaluation des CRC et de la CNC.

Une revue à mi-parcours, précédée par un travail d'évaluation interne des CRC/CNC et de ses partenaires d'exécution, et des missions de supervision annuelles conjointes FIDA/Gouvernement du Niger/Coopération Espagnole seront menées pour évaluer l'état d'avancement des activités, des réalisations par rapport aux prévisions, ainsi qu'apprécier l'évolution quant à l'atteinte des objectifs.

2. *Recrutement.* Le recrutement, sur la base de contrats à durée déterminée renouvelables, des cadres du Projet et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le Fonds. Le personnel du Projet sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat ou à leur affectation en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur.

3. *Égalité.* Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet, conformément aux lois en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur. Cependant, l'Emprunteur s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes, notamment aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du Projet.

Cadre logique

Résultats	Indicateurs	Moyens de Vérification	Hypothèses
But: Améliorer la sécurité alimentaire des populations rurales dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder	<ul style="list-style-type: none"> -Taux de malnutrition infantile réduit dans les communes ciblées*°+ (réduction % des enfants en insuffisance pondérale, chroniquement mal nourris et en malnutrition aigüe) -Augmentation de l'indice d'accumulation des actifs/biens des ménages ciblés * -80% des ménages ciblés ont amélioré leur sécurité alimentaire (réduction du nombre de mois de la période de soudure)* 	<ul style="list-style-type: none"> o Etudes d'impact par rapport à la situation de référence, dont SYGRI o Enquêtes INS o Rapport UNICEF et PAM 	<ul style="list-style-type: none"> o Stabilité politique o La stratégie de l'initiative 3N est opérationnelle et harmonisée avec le PNIA o Mécanismes conjoints (GdN et PTF) performants de gestion des crises
Objectif de développement: Augmenter les revenus de 65 000 ménages ruraux dans 30 communes des régions de Maradi, Tahoua et Zinder	<ul style="list-style-type: none"> o 70% des ménages ciblés ont augmenté de 50% leur revenu o 65 000 ménages ont bénéficié des services du projet* o 70% des personnes formées (en alphabétisation) savent lire et écrire*+ 	<ul style="list-style-type: none"> o Etudes d'impact par rapport à la situation de référence, dont SYGRI o Rapports de la SDR/MAG 	
Composante 1: Expansion et renforcement durable des systèmes de petite irrigation			
Effet escompté 1: La productivité des surfaces irriguées est augmentée durablement et les capacités locales de gestion durable de la ressource hydrique sont renforcées	<p>Efficacité:</p> <ul style="list-style-type: none"> o 6 835 ha de périmètres d'irrigation aménagés ou remis en état* o 3 300 ha de terre améliorés (sur bassins versants) par des mesures de préservation des sols et de l'eau* o 60% producteurs/trices agricoles faisant état d'une augmentation de leur production/rendement*+ (Augmentation des rendements d'au moins 20% en moyenne) <p>Durabilité: (après 3 ans)</p> <ul style="list-style-type: none"> o 90% des infrastructures en service (puits, forages)* o 90% groupes de GRN opérationnels/fonctionnels (AUE, etc.)* o 80% des 1200 entreprises en activité (MER)*+ o 3 CRA publient les lettres d'informations techniques saisonnières et organisent 3 événements annuels (foires, échanges, forum paysan régional) 	<ul style="list-style-type: none"> o Enquêtes de suivi et d'impact, SYGRI o Etudes thématiques o Rapports des opérateurs o Rapports des STD (Agriculture, GR, hydraulique, DAC/POR, , etc.) o Rapports et études du RECA et des RCA 	<ul style="list-style-type: none"> o Echanges commerciaux stables avec les pays de la sous-région o Conditions climatiques favorables o Conditions zoo-phyto-sanitaires favorables o Partenariat effectif des différents projets et PTF pour un développement rationnel de la petite irrigation
Produit attendu 1.1: La gestion durable des ressources hydriques et foncières est améliorée sur les 1 800 ha déjà aménagés et les 5 035 ha nouveaux	<ul style="list-style-type: none"> o 30 groupes de gestion des ressources créés/consolidés* (AUE et brigades protection des bassins versants) et avec au moins 30% de femmes dans leurs instances de direction* o Au moins 5 000 actes fonciers rédigés/octroyés (par type)+ 	<ul style="list-style-type: none"> o Rapports des prestataires o Rapports des STD partenaires o Etudes thématiques o Registre des COFO o Registre des AUE 	<ul style="list-style-type: none"> o Mise en œuvre effective du Code Foncier o Mise en œuvre effective du Code de l'Eau
Produit attendu 1.2: Les capacités de production, de transformation, de conservation et de commercialisation des bénéficiaires sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> o 1 088 champs écoles paysans maraîchers mis en place o 17 500 jardins de case équipés+ o 20 boutiques d'intrants établies et gérées par une OP de manière économiquement viable et transparente o 3 400 personnes formées en alphabétisation fonctionnelle+° 	<ul style="list-style-type: none"> o Rapports des prestataire o Registres/PV des Comités départementaux d'analyse des microprojets (CDAP) o Bilan et CEG des OP audités et approuvés en AG 	<ul style="list-style-type: none"> o Disponibilité d'intrants de qualité o Prix économiques des intrants et le prix de d'exportation de l'oignon stables (cf. annexe 10.1) o Demande solvable de services/ produits fournis par les MER

Composante 2: Développement d'infrastructures économiques			
Effet escompté 2: L'acheminement des produits issus de la petite irrigation et leur commercialisation est améliorée	<p>Efficacité:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 60% des producteurs/trices appuyés utilisent les plateformes de collecte et comptoirs ○ Diminution de 15% des pertes liées au transport et au stockage <p>Durabilité: (après 3 ans)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 80% des brigades communales d'entretien routier sont opérationnelles* (avec barrières de pluies fonctionnelles) en articulation avec les communes ○ 80% d'infrastructures de commercialisation, de transformation, de stockage en service* (par type) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Cahiers de gestion des plateformes et comptoirs ○ Etudes thématiques ○ Rapports des prestataires de services ○ Plans d'action des OP/GIE 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les communes délèguent la maîtrise d'ouvrage aux OP/GIE et réinvestissent une partie des taxes perçues dans l'entretien périodique des infrastructures économiques
Produit attendu 2.1: Les pistes rurales de désenclavement des zones de production sont réhabilitées/construites	<ul style="list-style-type: none"> ○ 150km de routes construites/remises en état* ○ 30 brigades communales d'entretien routier équipées ○ 30 barrières de pluies construites et équipées 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Rapports des prestataires de services ○ Rapport de suivi des STD (DRA/GR) ○ PDC/PIA 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Fonds d'entretien routier opérationnel
Produit attendu 2.2: Les infrastructures communautaires de collecte et commercialisation des produits agricoles sont construites dans les lieux de concentration des productions	<ul style="list-style-type: none"> ○ 2 installations de commercialisation aménagées et/ou remises en état* (comptoirs oignon/canne à sucre) ○ 30 plateformes de collecte et de négoce construites/réhabilitées 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Rapports des prestataires de services ○ Rapport de suivi des STD (DRA/GR) ○ PDC/PIA 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Partenariat Public Privé soutenu par les communes